Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261026-D20261019_14-DE

ROUVROY
SOLIDAIRE PAR NATURE

République Française
- :- :-
Département du Pas-de-Calais
- :- :-
Arrondissement de Lens
- :- :-
Canton de Harnes
- :- :-
Séance du 19 octobre 2026
- :- :-
Délibération D20261019-14
- :- :-
Rapporteur : Didier BONNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE ROUVROY

- :- :-

OBJET : Motion de soutien aux sapeurs-pompiers et en faveur de l'évolution des moyens pour la sécurité civile

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame CUVILLIER, Maire, pour donner suite à la convocation en date du 13 octobre 2026, dont un exemplaire a été affiché sur la façade et sur le site Internet de la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :
CUVILLIER Valérie, BONNET Didier, DENDIEVEL Marjorie, GRANDSART Frédéric, GORAJSKI Nathalie, GLORIAN Grégory, ORMAN Isabelle, HAJA Manuel, GUEANT Alain, REBOLLO Isabelle, HAUW Sylvie, LEDANOIS Pascal, COQUELLE Murielle, SIMON Delphine, BRIKI Miloud, DERANCOURT Guillaume, GOBERT Arnaud, BROEKAERT Ludovic, ZYMNY Alice, DUBOIS Géraldine, COTELLE Medhi, VANHOUTTE Audrey, LEROY Doriane, BASTIN Marie-Hélène, DE FREITAS Léandre, HAGNERE Patricia.

ETAIENT EXCUSES :
KARASIEWICZ Lucie, DANNE Valentin, DELVILLE Jean-Marc.

Pouvoirs:
Madame KARASIEWICZ à Monsieur BONNET
Monsieur DANNE à Monsieur HAJA
Monsieur DELVILLE à Monsieur DE FREITAS

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 26
Nombre de pouvoirs : 3

Secrétaire de séance : Madame Marjorie DENDIEVEL, Adjointe au Maire

MOTION
Soutien aux sapeurs-pompiers et en faveur de l'évolution des moyens pour la sécurité civile

L'été 2026 aura une nouvelle fois démontré le rôle essentiel des sapeurs-pompiers dans la protection des populations et celle de nos territoires.

Face aux incendies d'une ampleur exceptionnelle qui ont frappé notre pays, des milliers de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires se sont engagés sans compter, parfois durant plusieurs jours consécutifs, au péril de leur santé et parfois de leur vie.

Ils ont combattu les flammes, protégé les habitations, évacué les populations et assuré, partout où cela était nécessaire, la continuité des secours.

Le sud de la France a été ravagé par les flammes, mais l'été 2026, nous a démontré que dans le département du Pas-de Calais, nous sommes malheureusement aussi concernés.

En effet, notre département connaît des risques multiples : accidents industriels, risques routiers, inondations, événements climatiques (incendies, inondations, érosion, affaissements, vents violents…). Dans toutes ces circonstances, les femmes et les hommes du SDIS du Pas-de-Calais sont présents.

Les risques évoluent, les moyens de notre sécurité civile doivent donc suivre.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261026-D20261019_14-DE

La reconnaissance nationale envers les services de secours et d'incendies et les sapeurs-pompiers ne peut se limiter aux hommages prononcés lorsque les catastrophes surviennent. Elle doit se traduire concrètement.

Or, depuis plusieurs années, les sapeurs-pompiers alertent sur la dégradation de leurs conditions d'exercice : manque d'effectifs, sollicitations toujours plus nombreuses, difficultés de recrutement, matériels parfois insuffisants ou vieillissants, tensions financières pesant sur les services départementaux d'incendie et de secours.

Ces difficultés sont aujourd'hui telles que les organisations représentatives des sapeurs-pompiers professionnels ont déposé un préavis de grève au niveau national depuis le 8 septembre 2026, avec une mobilisation qui se poursuit jusque demain et pourrait être renouvelée.

Leurs revendications portent notamment sur le renforcement des effectifs, l'amélioration des moyens matériels, la modernisation de la sécurité civile, la reconnaissance de la dangerosité et de l'insalubrité du métier, la protection de leur santé et une évolution du financement des SDIS.

Les services d'incendie et de secours sont confrontés à une augmentation structurelle de leur activité opérationnelle. Le secours d'urgence aux personnes représente désormais l'essentiel de leurs interventions et les carences ambulancières continuent de mobiliser des moyens qui devraient rester disponibles pour leurs missions premières.

À Rouvroy, les élus du conseil municipal, profondément attachés aux services publics et à celles et ceux qui œuvrent quotidiennement à la protection de la population, considèrent qu'il est de notre responsabilité à tous de leur exprimer aujourd'hui notre plein soutien.

En conséquence, le Conseil municipal de la Ville de Rouvroy :

- Exprime sa reconnaissance et son profond respect à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires mobilisés lors des incendies de l'été 2026 et, plus largement, dans leurs missions quotidiennes de secours à la population.
- Demande le retour du Dragon 62 sur la côte d'opale, cet hélicoptère de la sécurité civile partie en urgence en Guyane depuis 2014, et jamais revenu.
- Apporte son soutien aux sapeurs-pompiers mobilisés depuis le 8 septembre 2026 pour obtenir davantage d'effectifs, de moyens et une meilleure reconnaissance de leur métier.
- Demande à l'État de garantir les moyens humains et matériels nécessaires au fonctionnement de la sécurité civile et des services départementaux d'incendie et de secours ;
- Demande une programmation pluriannuelle ambitieuse de recrutement, d'investissement et de modernisation de la sécurité civile, permettant notamment d'adapter les moyens aux conséquences du changement climatique.
- Demande une réponse nationale au problème des carences ambulancières et de congestion des services d'urgence hospitalier et de soin, afin que les SDIS ne soient plus conduits à compenser durablement les insuffisances d'autres acteurs de la chaîne de soins.
- Demande que la santé des sapeurs-pompiers fasse l'objet d'une politique nationale renforcée, concernant l'exposition aux fumées et substances toxiques, les équipements de protection et la reconnaissance des risques professionnels.
- Demande à l'État d'établir une véritable trajectoire financière pluriannuelle pour la sécurité civile, permettant aux SDIS de programmer leurs recrutements, leurs investissements immobiliers, leurs équipements et leurs formations ;

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261026-D20261019_14-DE

- Demande que les Départements soient pleinement associés à toute réforme concernant l'organisation, les missions, la gouvernance ou le financement des services d'incendie et de secours.
- Appelle le Gouvernement à ouvrir sans délai un dialogue avec les organisations représentatives des sapeurs-pompiers afin d'apporter des réponses concrètes à leurs revendications.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
Par 29 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, la motion est adoptée

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,
Rouvroy le 19 octobre 2026

MME Marjorie DENDIEVEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Valérie CUVILLIER

MAIRE

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)